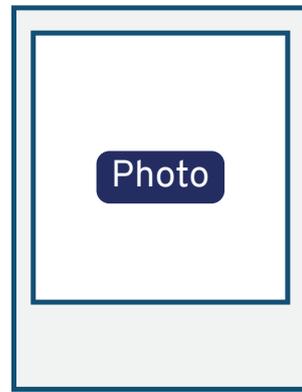




Fiche d'inscription 2025-2026
Maison des Jeunes de Sainte Odile
(Accueil Périscolaire et aide aux devoirs)



I/ Coordonnées*

• **Participant : (Enfant / Jeune)**

NOM:Prénom :
 Age :Date de naissance:
 Classe:.....Etablissement Scolaire:.....
 Adresse:
 Code postal: Ville:
 Téléphone (facultatif):.....

• **Responsable légal 1 : (père / mère / autre :.....)**

NOM:Prénom :
 Adresse:
 Code postal: Ville:
 Téléphone :.....@ :.....
 Assurance responsabilité civile (n°/nom):.....
 N° sécurité sociale:

• **Responsable légal 2 : (père / mère / autre :.....)**

NOM:Prénom :
 Adresse:
 Code postal: Ville:
 Téléphone :.....@ :.....
 Assurance responsabilité civile (n°/nom):.....
 N° sécurité sociale:

II/ Pour l'accueil périscolaire

QF Tranches	Mercredi 8h30 à 18h30 (trimestriel)	Mercredi demi-journée de 13h30 à 18h30 (trimestriel)	Forfait semaine aide aux devoirs + atelier (annuel)
QF 1-2 (2500 à +)	<input type="checkbox"/> 200€	<input type="checkbox"/> 135€	<input type="checkbox"/> 270€
QF 2-3 (2500 à 1500)	<input type="checkbox"/> 165€	<input type="checkbox"/> 100€	<input type="checkbox"/> 220€
QF 3-4 (1500 à 900)	<input type="checkbox"/> 130€	<input type="checkbox"/> 90€	<input type="checkbox"/> 185€
QF 4-5 (0 à 900)	<input type="checkbox"/> 100€	<input type="checkbox"/> 70€	<input type="checkbox"/> 105€

Pieces à joindre obligatoirement :

- La fiche sanitaire de liaison remplie et signée
- Le règlement
- L'attestation de responsabilité civile
- Attestation CAF (pour le quotient familial)
- 10 euros / famille adhésion obligatoire à l'ASSCO

Mode de règlement:

1. Espèces
2. Chèque à l'ordre de l'ASSCO

Total:.....€

Ramassage scolaire pour 4 soirs par semaine (primaire):

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Depuis l'établissement scolaire de

Heure de sortie :

Descriptif des forfaits :

- Forfait mercredi toute la journée = par trimestre (3x200 €, si QF 1-2)
- Forfait mercredi demi-journée = par trimestre (3x135€, si QF 1-2)
- Forfait semaine (aide aux devoirs + ateliers) = annuel (270€ , si QF 1-2)

Toute inscription doit s'effectuer sur une année entière.

Aucun remboursement ne sera effectué si l'enfant ne vient plus aux activités.

L'aide aux devoirs est un forfait pour 4 soirs par semaine. Si un enfant ne souhaite pas venir un soir de la semaine, le forfait reste le même.

Les dates des chèques encaissés par trimestre s'effectueront en septembre/ décembre-janvier/ mars.

Coordonnées de la Maison des Jeunes de Sainte Odile :

mail : maisondesjeunesdesainteodile@gmail.com

Tél : 0783041247

adresse : 2 avenue Stéphane Mallarmé 75017

Directeur : Elias SANTACRUZ

Président de l'ASSCO : Hugues VIALLA

Autorisation parentale et droit à l'image

Je soussigné(e)
responsable légal de :
Nom : Prénom :
Né(e) le : et demeurant :

1. Autorise mon enfant à participer aux activités prévues par la Maison des Jeunes de Sainte Odile.
 2. Autorise mon enfant à participer aux sorties organisées par la Maison des Jeunes de Sainte Odile
 3. J'autorise le directeur de la maison des jeunes de Sainte Odile ainsi que son équipe d'animation :
à prendre toute mesure jugée par eux nécessaire en cas d'accident.
à faire sortir mon enfant de l'hôpital en cas d'hospitalisation.
à transporter mon enfant dans les véhicules de la structure.
 4. Je reconnais avoir pris connaissance des valeurs éducatives et pédagogiques de la Maison des Jeunes de Sainte Odile.
 5. J'adhère aux valeurs de la Maison des Jeunes de Sainte Odile et atteste que mon enfant s'engage à les respecter.
- Autorise mon enfant à repartir seul de la Maison des Jeunes de Sainte Odile c'est à dire à 18h30.
- Ne l'autorise pas à repartir seul.

(Si vous êtes opposés au droit d'image de votre enfant, merci de barrer la partie ci-dessous)

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la Maison des jeunes de Sainte Odile dont le siège est situé au 2 avenue Stéphane Mallarmé 75017 Paris, à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques tout au long de l'année scolaire 2025-2026 pour l'accueil périscolaire (Patronage).

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à _____, le _____
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

()- Dans le cadre du RGPD, nous vous informons que ces informations sont collectées pour respecter la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Ces données ne sont pas partagées avec des organismes extérieurs. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 20 juin 2018 et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données, d'un droit d'opposition et de limitation à un traitement, d'un droit à l'oubli et à la portabilité des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à l'association sport solidarité sport et culture de sainte odile : maisondesjeunesdesainteodile@gmail.com ou 2 avenue Stéphane Mallarmé 75017, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité*

